



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Liquidation de l'entreprise Aldebaran

Question écrite n° 5326

Texte de la question

M. Hadrien Clouet alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur la liquidation de l'entreprise Aldebaran. Aldebaran est une société spécialisée dans la robotique, fondée en 2005. Elle a créé et commercialisé un robot humanoïde autonome dès 2006, avec plus de six versions successives jusqu'à aujourd'hui. En 2012, la *holding* japonaise SoftBank rachète Aldebaran. Elle commercialise en 2014 le robot Pepper, qui remporte un franc succès dépassant les 20 000 ventes. Suite à la crise du covid-19, les investissements du groupe sont divisés par deux, affaiblissant la capacité de recherche et de production, conduisant au rachat par le repreneur allemand URG (United Robotics Group), appartenant lui-même à la fondation RAG-Stiftung. Cette « transition » prend la forme d'un PSE (plan de sauvegarde de l'emploi) sabrant 50 % des effectifs, soit une diminution du nombre de salariés de 400 à 200 en 2021. Suite à un nouveau désengagement du fonds de pension allemand, un nouveau PSE est prévu incessamment, qui engendrera le licenciement de 72 personnes. En effet, le 23 décembre, les salariés ont été notifiés de la volonté de passage d'Aldebaran en procédure de sauvegarde. Celle-ci devient effective le 15 janvier dernier, puis convertie en procédure de redressement judiciaire le lundi 17 février, par le tribunal de commerce de Paris. Ce nouveau plan social est l'énième exemple de fonds d'investissements profitant de la crise du covid-19 pour racheter une entreprise pourtant qualifiée de « pépite française » par de nombreux médias économiques. D'après les représentants des salariés, la fondation allemande RAG a considéré Aldebaran comme un simple centre de coût chargé de la recherche et du développement, source de valeur à travers les seuls prix de transfert, dépossédés de la commercialisation des robots. En conséquence, l'entreprise est intégralement passée sous dépendance du fond RAG-Stiftung, aboutissant à la situation de démantèlement actuelle. La tactique du fonds d'investissement a été d'injecter de l'argent dans l'optique d'une rentabilité rapide. Celle-ci n'étant pas arrivée, ils se délestent de diverses entreprises, c'est le cas aussi de la partie française de la commercialisation du repreneur allemand URGF (United Robotics Group France) qui se voit elle aussi lâchée par le groupe et ses 15 salariés menacés. Il lui demande donc comment il compte protéger l'entreprise Aldebaran, ses connaissances, ses qualifications et sa capacité productive. Va-t-il l'aider à reconquérir son indépendance vis-à-vis de RAG-Stiftung, qui se comporte en prédateur ? Accompagne-t-il les salariés vers un autre repreneur et quel est le calendrier des consultations des élus du personnel ainsi que des organisations syndicales à ce propos ? L'entrée de la puissance publique au capital est-elle envisagée ? Plus généralement, quelle est la politique gouvernementale pour empêcher des entreprises de pointe comme Aldebaran d'être captées par des fonds de pension étrangers, motivés par la captation ou le vol des savoir-faire ? Il souhaite connaître sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Hadrien Clouet](#)

Circonscription : Haute-Garonne (1^{re} circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5326

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 mars 2025](#), page 1962